



Conseil économique et social

Distr. générale
22 novembre 2021
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixantième session

7-16 février 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial

**pour le développement social et à la vingt-quatrième
session extraordinaire de l'Assemblée générale**

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2021/9](#) du Conseil économique et social en vue d'accroître l'efficacité des travaux des organismes des Nations Unies concernant les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Établi dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le présent rapport contient un examen actualisé des impacts socioéconomiques qu'elle a eus en Afrique et donne une vue d'ensemble des mesures que les pays d'Afrique et leurs partenaires, notamment le système des Nations Unies, ont récemment prises en conséquence. Il montre le chemin parcouru dans la mise en œuvre concertée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine visant à reconstruire l'Afrique en mieux après la pandémie. On y trouvera des recommandations à l'appui d'un relèvement durable en Afrique.

* [E/CN.5/2022/1](#).



I. Introduction

1. Adopté en 2001 par l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) définit les objectifs et le cadre d'action pour le développement du continent et son intégration dans l'économie mondiale. Les objectifs du NEPAD ont depuis lors été repris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, ce qui a donné un nouvel élan aux efforts déployés en faveur d'une Afrique sans exclusive, prospère et pacifique où personne n'est laissé de côté. Établi dans le contexte de la crise de la COVID-19, le présent rapport fait le point sur les impacts socioéconomiques négatifs qu'elle a eus en Afrique, dont l'aggravation constante de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des inégalités, et rend compte des mesures qu'ont prises les pays d'Afrique et leurs partenaires pour y répondre, notamment les mesures de protection sociale qui ont contribué à limiter l'impact de la pandémie à court terme. Pour finir, il montre le chemin parcouru dans la mise en œuvre concertée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ainsi que la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine visant à reconstruire l'Afrique en mieux après la pandémie, notamment en garantissant un accès juste et équitable aux vaccins.

II. Impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19

2. La récession mondiale provoquée en 2020 par la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des effets délétères sur le plan sanitaire, économique et social dans les pays d'Afrique. Elle réduit à néant les gains chèrement acquis en matière de développement et compromet les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La chute brutale des recettes provenant des exportations de produits de base, du tourisme et des flux de capitaux et d'envois de fonds ainsi que les niveaux d'endettement insoutenables ont une incidence négative sur les perspectives de performance des économies africaines et exacerbent la vulnérabilité des populations aux chocs climatiques. Les pays d'Afrique qui sont fortement tributaires des importations de produits alimentaires (les pays les moins avancés, surtout) doivent en plus veiller à garantir la sécurité alimentaire pendant la crise.

A. Santé¹

3. Pour être en mesure de répondre de manière efficace et efficiente à une crise sanitaire comme celle que nous vivons actuellement, il faut pouvoir s'appuyer sur un système de soins de santé fort, résilient et réactif. L'eau propre, l'hygiène et l'assainissement sont aussi essentiels pour protéger la santé et le bien-être des personnes, en particulier lorsque survient une épidémie de maladie infectieuse comme celle qui sévit actuellement. Les systèmes de santé des pays d'Afrique étaient déjà aux prises avec d'énormes difficultés avant le début de la pandémie. La région ne compte qu'un médecin pour 3 619 personnes et un infirmier ou une sage-femme pour 973 personnes. Elle dépend en outre fortement des importations pour l'approvisionnement en médicaments et en produits pharmaceutiques. La part des

¹ Voir Organisation mondiale de la Santé (OMS), *World Health Statistics 2021: Monitoring Health for the SDGs* (Genève, 2021) ; OMS, *SCORE for Health Data Technical Package: Global Report on Health Data Systems and Capacity* (Genève, 2021) ; <https://who.maps.arcgis.com/apps/dashboards/0c9b3a8b68d0437a8cf28581e9c063a9> ; <https://papersmart.uneca.org/meeting/302/document/2147> ; <https://www.afro.who.int/fr/news/moins-de-10-des-pays-africains-devraient-atteindre-lobjectif-cle-de-la-vaccination-contre-la> ; <https://africacdc.org/covid-19-vaccination/> ; <https://www.who.int/southeastasia/health-topics/immunization/covid-19-vaccination> ; https://ais.paho.org/imm/IM_DosisAdmin-Vacunacion.asp.

dépenses publiques consacrées à la santé dans les pays d'Afrique s'élevait en moyenne à 7 % en 2018. Moins de la moitié des naissances et seulement 10 % des décès sont enregistrés chaque année, les systèmes existants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil étant souvent déficients. En outre, le taux régional de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène était quatre fois plus élevé que la moyenne mondiale en 2016.

4. Au 31 octobre 2021, le continent avait enregistré un total de près de 8 500 000 cas confirmés de COVID-19 et plus de 217 000 décès dus au virus. La pandémie a mis à rude épreuve des systèmes de santé publique déjà saturés et mis en évidence la couverture sanitaire insuffisante. Elle a en effet exigé du matériel et des services supplémentaires (dépistage, équipements de protection, centres d'isolement, lits dans les unités de soins intensifs, respirateurs artificiels et traitements) et perturbé la fourniture des services de santé de base. Les femmes ont été particulièrement touchées par les restrictions imposées à l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, notamment aux soins prénatals et à l'accouchement sans risque. L'apparition de nouveaux variants du virus pourrait encore prolonger et aggraver cette situation déplorable, à moins que la vaccination se fasse de manière suffisamment intensive pour bloquer la transmission du virus. Au 28 octobre 2021, seulement 6 % des habitants du continent africain (soit 77 millions de personnes) étaient entièrement vaccinés, contre 25 % de la population d'Asie du Sud-Est et environ 50 % de la population des Caraïbes.

B. Croissance économique, emploi et commerce²

5. Après s'être contractée de 3,5 % en 2020, l'économie de l'Afrique ne devrait croître que de 3,6 % en 2021, contre 5,4 % dans les autres régions du monde. La marge de manœuvre budgétaire dont dispose le continent ne suffit pas à stimuler la croissance et l'extrême lenteur des campagnes de vaccination rend la région vulnérable aux souches émergentes de la COVID-19. En outre, la situation d'endettement du continent reste préoccupante : 17 pays sont surendettés ou risquent fortement de le devenir et on s'attend à ce que les niveaux de la dette connaissent une hausse importante. La plupart des pays d'Afrique ne seront pas en mesure de retrouver avant 2022 le niveau d'avant la pandémie. Nombre d'entre eux étaient pourtant en voie de se relever au premier semestre de 2021, notamment l'Afrique du Sud, dont la reprise était même plus rapide que prévu, mais l'arrivée du variant Delta a changé la donne. Les gouvernements ont imposé de nouveau des restrictions qui ont gravement perturbé l'activité économique dans de nombreux secteurs et ralenti le rythme du relèvement. Au troisième trimestre de 2021, d'importantes restrictions étaient en vigueur dans près de 20 % des pays d'Afrique subsaharienne, qui, ensemble, représentent 37 % du produit intérieur brut (PIB) de la sous-région.

6. Avant la pandémie, l'Afrique était déjà aux prises avec un important déficit d'emplois décents qui se traduisait par un taux élevé de chômage chez les jeunes

² Voir Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « World economic situation and prospects as of mid-2021 », mai 2021 ; Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Faire face à une longue pandémie* (Washington, 2021) ; Commission économique pour l'Afrique, « Waving or drowning: The impact of the COVID-19 pandemic on East African trade », 2021 ; Banque mondiale, *Africa's Pulse*, vol. 94, octobre 2021 ; Commission économique pour l'Afrique, « Survey of impact of COVID-19 on African Trade Finance », 2020 ; Organisation internationale du Travail (OIT), *Emploi et questions sociales dans le monde - Tendances 2021* (Genève, Bureau international du Travail, 2021) ; <https://www.uneca.org/stories/eca-sro-sa-accompanies-the-launch-of-the-report-on-developing-a-financing-model-for-msme-in>.

d'Afrique du Nord, d'une part, et par la prépondérance du secteur informel et la pauvreté laborieuse généralisée en Afrique subsaharienne, d'autre part. Les mesures de confinement prises pour lutter contre la pandémie ont aggravé la situation dans les économies et sur les marchés de l'emploi du continent. La crise a en effet induit un déficit de 17 millions d'emplois en 2020, ce qui correspond aux pertes nettes d'emplois par rapport à 2019 (4 millions), auxquelles on ajoute les emplois qui auraient été créés dans la région si la pandémie n'avait pas eu lieu (13 millions). Parmi les personnes qui ont conservé leur emploi, les femmes ont plus souffert que les hommes des pertes d'heures de travail. Les femmes ont consacré davantage de temps à l'enseignement à domicile et à la garde des enfants pendant la pandémie : elles ont donc subi de manière disproportionnée les conséquences sociales et économiques de la pandémie. La crise de la COVID-19 a aussi fait augmenter le pourcentage de travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté, réduisant de ce fait à néant une partie des progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté en Afrique. L'emploi devrait enregistrer une croissance de 18 millions en 2021 et de 19 millions en 2022.

7. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui représentent la grande majorité (environ 90 %) des entreprises du continent et qui opèrent principalement dans le secteur informel, ont été particulièrement touchées par les répercussions économiques de la pandémie en raison de leur vulnérabilité. Le secteur informel étant la principale source de travail en Afrique (plus de 80 %), la fermeture de ces entreprises a entraîné des pertes massives d'emplois et une diminution des dépenses de consommation.

8. Conscients du fort potentiel que peuvent avoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pour ce qui est de stimuler l'emploi et la croissance économique tout en réduisant la pauvreté et les inégalités, les pays d'Afrique et leurs partenaires internationaux ont pris des mesures pour les appuyer. Ces entreprises, si elles sont portées par l'innovation, peuvent servir de catalyseur à la transformation structurelle ; la prospérité des économies d'Afrique dépend donc de leur capacité à se remettre de la crise. Ainsi, l'Eswatini a récemment lancé un modèle de financement innovant, complet et inclusif avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et du bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique, l'objectif étant de stimuler la croissance durable des microentreprises et des petites et moyennes entreprises afin que l'économie locale se rétablisse rapidement et qu'elle sorte plus forte de la pandémie.

9. En 2020, les échanges commerciaux entre l'Afrique et le reste du monde se sont contractés en raison de la pandémie. Au premier semestre, les sorties de capitaux d'Afrique ont atteint 5 milliards de dollars, ce qui a mis à rude épreuve les banques africaines, qui ont dû revoir leurs activités de financement commercial. Les entrées de capitaux ont cependant repris en juillet 2020 et se sont élevées à près de 4 milliards de dollars au cours du second semestre. Les envois de fonds, qui constituent la principale source de revenus étrangers, ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie dans de nombreux pays. La reprise de l'économie mondiale, qui a été plus rapide que prévu, a fait augmenter les prix des produits de base et stimulé les échanges commerciaux en Afrique.

10. La pandémie devrait avoir des effets minimes sur les échanges commerciaux intra-africains. On sait par exemple que le commerce intrarégional entre les pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est a été plus résilient que le commerce extrarégional. Par exemple, les exportations kényanes vers l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, qui font tous trois partie de la Communauté d'Afrique de l'Est, ont augmenté en 2020. Les pays d'Afrique devraient saisir l'occasion de concrétiser dans les faits la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui pourrait ainsi devenir l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde et favoriser la croissance économique et le développement humain sur l'ensemble du continent.

C. Pauvreté, inégalité et insécurité alimentaire³

11. Avant 2020, le continent africain a enregistré de timides progrès dans la réduction de la pauvreté. Le taux d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne a diminué d'un demi-point de pourcentage par an à partir de 1990, stagnant à un niveau élevé (40,4 % en 2018). La pandémie ayant réduit à néant ces modestes progrès, l'Afrique n'est pas en voie d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030 ni même d'ici à 2063, conformément aux objectifs qui figurent respectivement dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. En 2020, le taux mondial de pauvreté a augmenté pour la première fois en vingt ans : 97 millions de personnes supplémentaires ont basculé dans l'extrême pauvreté. Parmi elles, 23 millions, soit 24 %, vivaient en Afrique subsaharienne. Le nombre de personnes supplémentaires basculant dans l'extrême pauvreté devrait diminuer en 2021 dans le monde, mais on s'attend à ce qu'il augmente de 2,5 % en Afrique subsaharienne et de 4,1 % dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. On s'attend en outre à ce que la pandémie freine les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté multidimensionnelle en Afrique en raison des impacts sévères qu'elle a sur deux de ses indicateurs : la nutrition et la fréquentation scolaire. Devant les risques d'une pandémie prolongée et n'ayant pas les moyens budgétaires de stimuler la croissance économique, les pays les plus vulnérables d'Afrique font face à la perspective d'une décennie perdue en ce qui concerne les efforts faits pour éliminer la pauvreté.

12. La crise a également accentué les inégalités qui existaient déjà dans les pays et entre eux, ce qui a eu de profondes répercussions sociétales et économiques. La pandémie a frappé de plein fouet les populations les plus vulnérables d'Afrique. À l'intérieur des pays, le fossé entre les riches et les pauvres et entre les régions s'est creusé, ce qui pourrait provoquer des tensions sociales et une instabilité politique.

13. Il faut garantir un accès rapide et universel aux vaccins contre la COVID-19 pour permettre la reprise des activités économiques et éviter que l'Afrique ne devienne la prochaine zone à risque pour le virus. Or on constate que la distribution des vaccins dans le monde est extrêmement inégale et que les populations du continent n'ont que peu ou pas accès à ces vaccins vitaux. Sur les 54 pays du continent africain, 15 seulement ont atteint l'objectif qui consistait à vacciner complètement 10 % de leur population avant septembre 2021 et cinq pays seulement devraient atteindre l'objectif de 40 % d'ici la fin de 2021, à moins que des efforts supplémentaires ne soient faits pour accélérer le rythme. Fin octobre 2021, seulement 77 millions de personnes, soit 6 % de la population du continent, avaient été entièrement vaccinées, contre 65 % dans les pays à revenu élevé, où les vaccins sont largement accessibles.

14. En Afrique, la pandémie survient alors même que la faim et l'insécurité alimentaire augmentent sous l'effet des conditions socioéconomiques, des conflits, des phénomènes climatiques extrêmes et de la présence de nuisibles. Environ une personne sur cinq (21 % de la population) a souffert de la faim en Afrique en 2020, soit plus du double que dans toute autre région. Cela représente une augmentation de

³ Voir <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx> ; <https://blogs.worldbank.org/opendata/updated-estimates-impact-covid-19-global-poverty-turning-corner-pandemic-2021> ; <https://www.afro.who.int/fr/news/quinze-pays-africains-ont-atteint-lobjectif-de-10-de-vaccination-de-la-population-contre-la> ; <https://www.afro.who.int/fr/news/moins-de-10-des-pays-africains-devraient-atteindre-lobjectif-cle-de-la-vaccination-contre-la> ; Union internationale des télécommunications, *Measuring digital development: Facts and figures 2020* (Genève, 2020) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme alimentaire mondial et OMS, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2021 : Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*, 2021.

3 points de pourcentage par rapport à 2019. En termes absolus, plus d'un tiers des personnes sous-alimentées dans le monde en 2020 (282 millions de personnes) vivaient en Afrique. Par rapport à 2019, environ 46 millions de personnes supplémentaires ont été touchées par la faim en Afrique cette année-là. L'aggravation de la pauvreté et de la faim a surtout touché les personnes les plus vulnérables. Par exemple, en Afrique du Sud, près de la moitié (46 %) des personnes qui vivent dans des établissements informels ont déclaré s'être couchées le ventre vide depuis le début de la pandémie, alors que ce taux est de 34 % à l'échelle du pays.

15. L'insécurité alimentaire, qui, au-delà de la faim, mesure le nombre de personnes privées d'une alimentation saine et suffisante, est également en augmentation. La majorité (au moins 60 %) de la population du continent dépend de l'agriculture pour sa subsistance et son accès à la nourriture. L'Afrique doit cependant importer la majeure partie de ses denrées alimentaires (plus de 80 % en 2018), car sa production agricole ne suffit pas à répondre à ses besoins en matière de sécurité alimentaire. Les restrictions à la circulation, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la récession économique découlant de la pandémie ont eu un effet négatif sur l'approvisionnement en denrées alimentaires et la production agricole. Elles ont fait augmenter considérablement les chiffres de l'insécurité alimentaire aiguë en Afrique. Les changements climatiques continuent en outre de mettre en péril la sécurité alimentaire, la santé et les moyens de subsistance sur le continent. Les pays d'Afrique sont parmi ceux qui affichent les plus faibles émissions de dioxyde de carbone (globales et par habitant), mais ils subissent les pires conséquences des changements climatiques. Ils sont aux prises avec la sécheresse, la famine, la désertification et les déplacements de population comme ceux qui se sont produits récemment en Afrique de l'Est. Après l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique est la région où l'insécurité alimentaire modérée ou grave a le plus augmenté en 2021 (5,4 points de pourcentage). Dans ce contexte, l'inflation galopante des denrées alimentaires et la baisse des revenus menacent d'annuler les progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de santé.

D. Accès à un enseignement de qualité, à l'apprentissage tout au long de la vie et aux technologies numériques⁴

16. Les systèmes éducatifs des pays d'Afrique ont donné des résultats inégaux. On observe en effet une augmentation des inscriptions à tous les niveaux, de la maternelle à l'enseignement supérieur, mais les mesures visant à favoriser un accès inclusif sont rares et les résultats de l'apprentissage, décevants. Or pour mener à bien le processus de transformation structurelle et d'industrialisation du continent et réaliser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, il faut pouvoir compter sur des compétences que détiennent uniquement les personnes ayant achevé des études secondaires. L'Afrique subsaharienne affiche les taux d'exclusion scolaire les plus élevés. Plus d'un enfant de 6 à 11 ans sur cinq n'est pas scolarisé. Cette proportion est d'un sur trois chez les adolescents de 12 à 14 ans et de 60 % chez les jeunes de 15 à 17 ans. Au total, 9 millions de filles et 6 millions de garçons âgés de 6 à 11 ans n'iront jamais à l'école. En outre, en 2017, le pourcentage des élèves qui n'avaient pas atteint le niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques s'élevait respectivement à environ 88 % et 84 %. Les garçons ont obtenu de meilleurs résultats que les filles en lecture et en mathématiques.

⁴ Voir https://fr.unesco.org/sites/default/files/20210527a_snapshot.pdf ; ONU, note de synthèse : « L'éducation en temps de COVID-19 et après », août 2020 ; ONU, note de synthèse : « Impact of COVID-19 in Africa », mai 2020.

17. Les fermetures d'école et les mesures de confinement imposées pendant la pandémie ont aggravé une situation déjà difficile. En effet, de nombreuses écoles étaient déjà fermées depuis des mois en Afrique, notamment dans la région du Sahel, en raison des conflits, de l'insécurité et des catastrophes naturelles. Depuis le début de la pandémie, plus de 330 millions d'élèves de tous niveaux et plus de 8,5 millions d'enseignants n'ont pas pu suivre leurs cours ou enseigner depuis leur domicile en Afrique subsaharienne. Le fonctionnement des systèmes éducatifs et l'apprentissage des élèves s'en sont trouvés perturbés. Les personnes en situation de vulnérabilité ont été les plus durement touchées, notamment les filles, les élèves handicapés et les habitantes et habitants des zones rurales. La crise risque de réduire la participation scolaire, d'augmenter le nombre d'enfants non scolarisés, déjà élevé, et de creuser les inégalités entre les sexes en matière d'éducation dans l'ensemble de la région.

18. On estime à 4,3 millions le nombre d'élèves africains qui risquent d'abandonner leurs études ou de ne pas s'inscrire du tout en 2021. Pour assurer la continuité de l'apprentissage, les pays ont eu recours à diverses formes d'enseignement fondées sur la technologie, à distance et sous forme hybride. Environ 73 % des pays d'Afrique ont déclaré utiliser une forme ou une autre d'enseignement à distance, mais moins de la moitié seulement ont pris des mesures pour garantir l'inclusion des élèves à risque, comme les personnes qui souffrent d'un handicap ou celles qui vivent dans des zones reculées. Faute d'électricité, d'un nombre suffisant d'appareils et d'une connexion Internet adéquate, il a été extrêmement difficile de maintenir l'enseignement et l'apprentissage à distance pour tous les élèves. La pandémie a mis encore plus en évidence la fracture numérique inhérente, qui a exacerbé les inégalités en matière d'éducation et de possibilités.

E. Accès à la protection sociale⁵

19. Au cours des dernières décennies, les pays d'Afrique ont fait de la protection sociale une composante essentielle de leur stratégie de réduction de la pauvreté et des inégalités. Toutefois, malgré les progrès accomplis, le continent est toujours celui où la couverture est la plus faible. Avant la pandémie, moins de 20 % des femmes enceintes ou ayant récemment accouché bénéficiaient de prestations de maternité dans la plupart des pays pour lesquels des données étaient disponibles. Seulement 5,6 % des chômeurs et des chômeuses recevaient des allocations de chômage. Cela s'explique par l'importance de l'emploi informel et par l'absence de mécanismes de protection des chômeurs. Près de 30 % des personnes âgées recevaient une pension de retraite et seule une minorité de personnes lourdement handicapées bénéficiaient d'une quelconque prestation sociale. D'après les estimations pour l'ensemble de la région, les dépenses de protection sociale (hors santé) s'élevaient à 5,9 % du PIB.

20. Les programmes d'aide sociale en vigueur sur le continent ne couvrent qu'une fraction de la population et s'adressent surtout aux ménages ou aux personnes ayant une capacité de travail nulle ou limitée, comme les personnes âgées et les personnes lourdement handicapées. En outre, les régimes de protection sociale contributifs ont tendance à ne pas donner la priorité aux travailleurs du secteur informel, qui représentent pourtant une grande partie de la population en âge de travailler et qui sont touchés de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19.

21. La faible couverture sociale qui était la norme avant la pandémie et l'exclusion de l'assurance sociale d'un grand nombre de personnes en âge de travailler qui occupaient des emplois dans le secteur informel ont amené à repenser la protection

⁵ Voir OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, 2017).

sociale de sorte qu'elle permette d'améliorer la résilience des populations face aux chocs extérieurs et de tirer parti d'initiatives entreprises à l'échelle du continent, comme la Zone de libre-échange continentale africaine, pour créer des emplois et opérer la transition vers des régimes contributifs.

III. Action menée par les institutions et les gouvernements africains pour lutter contre la pandémie de COVID-19

A. Mesures d'urgence⁶

22. Comme dans d'autres régions du monde, les mesures de confinement de grande envergure visant à contrôler la transmission du virus ont perturbé les moyens de subsistance et restreint l'activité économique sur le continent, touchant du même coup des millions de personnes. Les gouvernements africains ont réagi en prenant plusieurs mesures visant essentiellement à sauver des vies, à protéger les populations pauvres et à préserver les emplois en 2020.

23. Pour sauver des vies, les gouvernements ont adopté des mesures sanitaires d'urgence visant essentiellement à renforcer la prévention, améliorer le dépistage et fournir du matériel médical (respirateurs artificiels, équipements de protection individuelle, masques, etc.), à mettre en place des structures de soins et à consolider les systèmes de santé tout en améliorant la participation des communautés et la coordination. Les projets mis en place dans 36 pays pour mieux faire face à la crise et pour consolider les systèmes de santé (pour un montant total de 988 millions de dollars) s'appuient sur des mesures fiscales élaborées avec l'aide de la Banque mondiale.

24. Pour protéger les populations et préserver les emplois, les gouvernements ont élaboré et exécuté des plans d'intervention socioéconomique. Ils ont notamment mis en place des plans de relance budgétaire qui permettent d'accompagner les ménages vulnérables et les entreprises du secteur structuré de l'économie, notamment au moyen de mesures de protection sociale. Ils ont aussi instauré des dispositifs et des lignes de crédit à garantie publique ainsi que des mesures de refinancement, l'objectif étant de faciliter l'accès au financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

25. Les pays d'Afrique ont augmenté leurs dépenses de santé et ils ont mis en place des mesures de relance budgétaire à l'appui des particuliers et des entreprises. Les gouvernements de plusieurs pays, à savoir le Botswana, l'Égypte, le Kenya, Maurice, le Rwanda, le Sénégal et la Somalie, ont accordé des allègements fiscaux, des exonérations de frais, des subventions alimentaires, des aides et des dons à des particuliers ainsi qu'à des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. L'Afrique du Sud a annoncé d'autres mesures d'allègement de la fiscalité et des cotisations au fonds d'assurance chômage, l'objectif étant d'atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie.

⁶ Banque mondiale, « Fiche d'information – COVID-19 (coronavirus) : l'action de la Banque mondiale en Afrique », avril 2021.

B. Mesures de protection sociale et enseignements tirés de programmes réussis⁷

26. Les mesures appliquées par les gouvernements africains pour atténuer les conséquences socioéconomiques négatives de la crise visaient surtout à élargir les systèmes de protection sociale en donnant la priorité aux personnes les plus vulnérables, notamment celles qui vivent dans l'extrême pauvreté, les familles à faible revenu, les travailleurs du secteur informel n'ayant pas accès à l'assurance sociale et les femmes. Entre le 1^{er} février et le 30 novembre 2020, 51 des 55 États membres de l'Union africaine ont annoncé un total de 227 mesures de protection sociale et mesures relatives au marché du travail. La majorité des pays ont annoncé moins de 5 mesures, mais l'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigéria ont chacun adopté 10 mesures ou plus.

27. La grande majorité (86 %) des mesures adoptées relevaient de l'aide sociale et prenaient essentiellement la forme de transferts en espèces et en nature. Plus de la moitié correspondaient à de nouveaux programmes ou à de nouvelles prestations, y compris des prestations pour les populations pauvres ou vulnérables ou pour les travailleurs et les personnes à leur charge, des subventions sur les produits de première nécessité et les services publics ou des réductions des coûts de ces produits et services, des allègements ou des reports d'impôts pour les travailleurs ou les particuliers et des subventions salariales. Les autres mesures s'appuyaient sur des programmes et des régimes existants : augmentation des ressources et des budgets affectés, amélioration du mécanisme ou de la capacité de prestation, augmentation des prestations accordées aux bénéficiaires déjà inscrits, élargissement à de nouveaux bénéficiaires de la couverture des programmes existants ou report, réduction ou suppression de la contribution sociale. D'autres mesures apportaient des modifications aux programmes existants. Ainsi, avec l'aide du Programme alimentaire mondial, les repas scolaires ont été remplacés par des rations à emporter ou par des bons alimentaires destinés aux enfants dans 68 pays.

28. En moyenne, les dépenses budgétaires consacrées par les pays d'Afrique à la lutte contre la pandémie ont doublé, atteignant 3,3 % du PIB. Par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, les prestations de transfert en espèces ont presque doublé ou ont augmenté en moyenne de 95 %. En Afrique, ces augmentations varient entre 61 % au Cameroun et 157 % en Égypte. Sur la base de données recueillies dans 12 pays, la couverture a augmenté de 353 % en Afrique, contre environ 240 % dans le monde. Quatre pays, à savoir le Congo, le Kenya, Madagascar et le Mali, ont enregistré des augmentations supérieures à 500 %. Les transferts en espèces ont beaucoup augmenté, certes, mais il faut garder à l'esprit que les sommes concernées étaient très faibles en Afrique avant la pandémie.

29. Les filets de protection sociale d'urgence comprenaient des transferts directs en espèces (Cabo Verde, Namibie, Ouganda et Rwanda), des distributions de produits alimentaires (Burkina Faso, Niger, Nigéria et Sénégal) et des dispenses de frais pour des services essentiels accordées à des ménages et à des entreprises (Gabon, Mali, République démocratique du Congo et Togo). Le Ghana a approvisionné gratuitement en eau pendant plusieurs mois les clients des services publics de distribution. Il leur a aussi fourni des services d'électricité gratuits ou subventionnés. Il a en outre proposé

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, *L'état de l'assistance sociale en Afrique* (New York, 2019) ; ONU, Département des affaires économiques et sociales, « Social policy and social protection measures to build Africa better post-COVID-19 », note de synthèse n° 93 (mars 2021) ; Stephen Devereux, « Social protection responses to COVID-19 in Africa », *Global Social Policy*, juin 2021 ; wfp.org/school-health-and-nutrition ; Kibrom A. Abay *et al.*, « COVID-19 and food security in Ethiopia: Do social protection programmes protect? », document de travail de recherche politique n° 9475 (Banque mondiale, Washington, 2020).

des financements à des conditions favorables aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises qui remplissaient certains critères. Le pays a aussi lancé, en partenariat avec des organisations d'inspiration religieuse, une initiative visant à fournir gratuitement de la nourriture et d'autres produits essentiels aux personnes dans le besoin à Accra et à Kumasi pendant le confinement partiel. Le Gouvernement ghanéen a également tiré parti de ses principaux programmes de protection sociale pour aider les familles les plus pauvres et les plus vulnérables du pays.

30. En ce qui concerne l'assurance sociale, de nombreux gouvernements ont soit étendu le droit aux allocations de chômage, soit fourni une aide financière ou un revenu minimum aux travailleurs qui se sont retrouvés au chômage à la suite de la pandémie, y compris les travailleurs indépendants et ceux du secteur informel. Quelques gouvernements ont adopté des mesures incitatives, accordant par exemple des remboursements d'impôts à des employeurs du secteur privé, en particulier des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, pour qu'ils gardent leurs employés et continuent de les payer pendant la période d'inactivité. Le Maroc et le Rwanda ont facilité l'accès des personnes pauvres à l'assurance maladie et aux soins de santé en simplifiant les démarches d'inscription à l'assurance maladie, en supprimant les frais inhérents ou en subventionnant le régime lui-même.

31. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, surtout, mais aussi en Afrique du Nord et en Afrique australe, des gouvernements ont créé des fonds spéciaux de solidarité sociale pour compenser l'insuffisance de l'aide sociale disponible avant la pandémie de COVID-19. Les fonds ont été cofinancés par les secteurs public et privé et par des particuliers, les dons déductibles d'impôts sollicités auprès de ces derniers venant s'ajouter au capital d'amorçage fourni par les gouvernements.

32. La pandémie a donné aux gouvernements africains l'occasion d'élargir la couverture de l'aide sociale aux nouveaux pauvres et celle de l'assurance sociale aux travailleurs du secteur informel (sur une base temporaire). Elle leur a aussi permis d'adopter rapidement de nouvelles technologies pour verser les prestations. Ainsi, certains pays, comme le Togo, se sont tournés vers l'intelligence artificielle et ont utilisé la téléphonie mobile pour distribuer rapidement de l'argent aux plus pauvres des travailleurs du secteur informel.

33. Les efforts faits pour consolider la protection sociale et l'emploi n'ont cependant pas pris en compte les besoins des femmes, et ce, malgré les répercussions économiques disproportionnées qu'ont eues sur elles les mesures de confinement. Les femmes sont en effet surreprésentées parmi les travailleurs du secteur informel et les aidants familiaux et communautaires non rémunérés. En Afrique subsaharienne, 16 % seulement des mesures de protection sociale et des mesures relatives au marché du travail prises en réponse à la crise de la COVID-19 dans 45 pays et territoires, soit 30 mesures sur 189, concernaient spécifiquement les femmes.

34. La pandémie a influencé positivement les perceptions et les pratiques qui entourent la protection sociale. Les pays d'Afrique ont compris qu'ils devaient adopter des programmes et des mesures de protection sociale ou consolider ou adapter ceux qui existaient déjà pour surmonter les difficultés liées à la crise de la COVID-19. Les plus de 200 mesures de protection sociale d'urgence annoncées ou mises en œuvre en réponse à la pandémie ont permis de faire ce qui l'était rarement avant la crise, comme cibler les travailleurs du secteur informel. Les nouveaux programmes sont plus efficaces pour venir en aide aux personnes qui vivent dans la pauvreté.

35. Les pays dotés de solides systèmes de protection sociale ont pu réagir plus rapidement et plus efficacement à la pandémie de COVID-19. L'Éthiopie et l'Afrique du Sud offrent de bons exemples : les systèmes de protection sociale de ces pays ont grandement contribué à stabiliser l'économie et à améliorer la résilience.

36. L'Éthiopie est un pays à faible revenu dont la population est d'environ 115 millions d'habitants. Au 10 octobre 2021, elle avait enregistré 354 476 cas de COVID-19 et 5 990 décès, soit 3 087 cas pour 1 million d'habitants, ce qui est peu. L'Éthiopie s'est dotée d'un programme phare en matière de protection sociale. Avant la pandémie, le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives avait permis d'accroître la résilience face aux chocs, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduire la déforestation grâce à la restauration des terres et à la gestion des ressources naturelles. Un autre objectif était de réduire la pauvreté, principalement dans les zones rurales.

37. Les bénéficiaires du Programme de protection sociale fondé sur des activités productives ont été moins durement touchés par les conséquences de la crise de la COVID-19. Au lendemain de la pandémie, l'insécurité alimentaire des ménages ruraux a augmenté de 11,7 points de pourcentage, et la durée du déficit vivrier (nombre de mois pendant lesquels le ménage n'est pas en mesure de satisfaire ses besoins alimentaires) a été prolongée de 0,47 mois. Chez les ménages qui participaient au Programme de protection sociale fondé sur des activités productives, toutefois, la probabilité de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire n'a augmenté que de 2,4 points de pourcentage et la durée du déficit vivrier, de 0,13 mois. Cet effet était plus marqué chez les ménages les plus pauvres ou chez ceux qui vivaient dans des zones reculées. Les participants au programme étaient aussi plus susceptibles d'adopter des stratégies d'adaptation efficaces lorsqu'ils subissaient des chocs. On constate ainsi que l'existence d'un programme de protection sociale fonctionnant bien avant la pandémie a fortement contribué à préserver la sécurité alimentaire des ménages pauvres.

38. L'Afrique du Sud est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dont la population avoisine les 60 millions d'habitants. C'est le pays d'Afrique où le taux de prévalence de la COVID-19 est le plus élevé. Le nombre de cas et de décès signalés y est aussi plus important qu'ailleurs sur le continent. Le système de protection sociale sud-africain est bien financé et existe depuis longtemps : il a donc suffi d'en élargir la couverture. L'expérience du pays a prouvé que l'expansion verticale, à savoir le transfert de sommes plus importantes aux bénéficiaires déjà inscrits aux programmes de protection sociale au moyen des mécanismes de versement existants, était l'intervention la plus efficace. La mise sur pied de nouveaux programmes exigeait plus de temps (dans un contexte où il fallait agir rapidement) et elle était sujette à des problèmes comme les erreurs de ciblage et la corruption.

39. En somme, les mesures de protection sociale d'urgence appliquées en 2020 ont permis d'atténuer les conséquences sociales et économiques des chocs provoqués par la pandémie. Ces mesures, des prestations sociales non contributives, pour la plupart, visaient aussi des groupes qui ne remplissaient pas les conditions requises avant la pandémie, mais que la crise avait fait basculer dans la pauvreté. En règle générale, toutefois, les mesures adoptées sont temporaires et les systèmes de protection sociale nationaux doivent encore être consolidés.

IV. Mieux construire l'avenir : des politiques inclusives visant à favoriser le relèvement⁸

40. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des autres problèmes auxquels elle fait actuellement face, l'Afrique a besoin de toute urgence de politiques inclusives

⁸ Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative> ; Commission économique pour l'Afrique, « Africa's quarterly economic performance and outlook: January-March 2021 » ; Commission économique pour l'Afrique et Commission

lui permettant de construire en mieux pour l'avenir. L'action menée dans ce contexte par la communauté internationale est exposée dans la section ci-dessous. On y trouvera notamment une présentation détaillée de l'action menée par le système des Nations Unies.

A. Aux niveaux mondial et régional : efforts internationaux de coopération pour le développement, financement du développement compris

41. Les pays d'Afrique ont urgemment besoin de liquidités et d'un allègement de la dette pour créer des emplois, permettre à un plus grand nombre de personnes de bénéficier d'une protection sociale et inverser les tendances relatives à la pauvreté. Les pays du Groupe des Vingt ont lancé l'Initiative de suspension du service de la dette pour aider les pays à faible revenu à affecter l'essentiel de leurs ressources à la lutte contre la pandémie et à la protection des vies et des moyens de subsistance de millions de personnes parmi les plus vulnérables. Au total, 38 pays d'Afrique subsaharienne peuvent bénéficier d'une suspension temporaire des paiements dus au titre de la dette contractée auprès de leurs créanciers bilatéraux publics. La période de suspension, qui devait initialement s'étendre du 1^{er} mai au 31 décembre 2020, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. En octobre 2021, 32 pays d'Afrique participaient à l'Initiative. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), qui en appuient la mise en œuvre, sont chargés de contrôler les dépenses, d'améliorer la transparence de la dette publique et de garantir des emprunts prudents. En juin 2021, plus de la moitié des pays d'Afrique avaient reçu de l'Initiative un montant total d'environ 8,2 milliards de dollars. Ces pays se sont engagés à utiliser les ressources dégagées par l'allègement de la dette pour accroître les dépenses sociales, sanitaires et économiques qu'ils effectuent pour faire face à la crise. Des pays comme l'Éthiopie, la Mauritanie, le Tchad et la Zambie, qui sont aux prises avec un endettement élevé, ont demandé à bénéficier du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et à participer au processus de restructuration de la dette mis en œuvre par le Groupe des Vingt.

42. Le FMI a également proposé des prêts concessionnels ainsi qu'un allègement du service de la dette (Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes), l'objectif étant d'accroître les liquidités et d'atténuer les vulnérabilités de la dette, qui ont été accentuées par la pandémie. Les mesures de politique monétaire adoptées par les autorités chargées de ces questions comprennent la réduction des taux d'intérêt et l'application d'un taux préférentiel aux prêts consentis à des secteurs comme le tourisme, l'industrie et l'agriculture. Récemment, le FMI a émis des droits de tirage spéciaux d'un montant équivalent à 650 milliards de dollars, dont environ 3,6 % sont alloués aux pays d'Afrique subsaharienne (l'équivalent de leur quote-part au FMI), l'objectif étant d'accroître les liquidités et de lutter contre la pandémie. L'Afrique est en outre devenue la région qui a le plus recours au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, des pays comme la Guinée-Bissau et la Sierra Leone ayant reçu un montant de droits de tirage spéciaux égal à environ 50 millions de dollars. La Gambie, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, la République centrafricaine et Sao Tomé-et-Principe ont reçu des droits de tirage spéciaux d'un montant équivalent à environ 151 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit du FMI.

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Special drawing rights », 2021 ; <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/ODA-2020-detailed-summary.pdf> ; <https://www.un.org/press/en/2020/dsgsm1525.doc.htm> ; <https://repository.uneca.org/handle/10855/43950?show=full> ; <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative> ; <https://www.uneca.org/fr/stories/la-cea-annonce-son-intention-de-crer-une-facilite-de-liquidite-et-de-durabilite>.

43. Les financements multilatéraux et l'Initiative de suspension du service de la dette ont certes été utiles, mais ils ne suffisent pas à répondre aux besoins de financement des économies africaines. Les pays d'Afrique, qui affichent un taux d'utilisation des droits de tirage spéciaux d'environ 52 %, n'en recevront qu'un montant équivalent à environ 34 milliards de dollars (soit environ 5 % de l'allocation générale approuvée par le FMI), tandis que les pays développés, dont le taux d'utilisation est inférieur à 10 %, recevront l'équivalent d'environ 418 milliards de dollars (64 %). Il est encourageant de constater que la communauté internationale a déjà engagé une réflexion sur la manière dont les allocations de droits de tirage spéciaux peuvent être acheminées des pays à revenu élevé, qui n'ont pas besoin de ces liquidités, vers les pays vulnérables à faible revenu et à revenu intermédiaire, qui en ont besoin. Des données préliminaires montrent que le montant net de l'aide publique au développement bilatérale versé en faveur de l'Afrique subsaharienne par les pays membres du Comité d'aide au développement s'élevait à 31 milliards de dollars en 2020, soit une diminution de 1 % en termes réels par rapport à 2019. Le montant net de l'aide publique au développement versé à l'Afrique dans son ensemble a augmenté de 4,1 % et s'est établi à 39 milliards de dollars en 2020.

44. Dans le cadre de la stratégie de gestion des risques de catastrophes, l'Afrique participe à un certain nombre d'initiatives régionales et mondiales. Elle s'attache notamment à limiter les pertes de ressources liées aux flux financiers illicites en engageant des réformes institutionnelles, en renforçant les capacités et en appliquant les règles sur l'imposition minimale des entreprises adoptées en octobre 2021. On doit cette volonté d'agir pour lutter contre les flux financiers illicites à des preuves alarmantes selon lesquelles le continent perdrait chaque année plus de 50 milliards de dollars du fait de ces sorties illicites de capitaux. Les pays sont ainsi privés de ressources financières créées sur leur territoire qui pourraient servir à financer le développement durable.

B. Au niveau national

1. Investissements dans des systèmes de protection sociale complets, la couverture sanitaire universelle et le développement des capacités humaines

45. La pandémie a exacerbé la fragilité de la population du continent, dont une grande partie était déjà vulnérable à la pauvreté. Signalons par ailleurs que les ménages qui n'ont pas basculé dans la pauvreté en 2020 malgré le choc de la pandémie y sont maintenant plus vulnérables, car la crise a accentué les risques.

46. Le relèvement post-pandémie offre une occasion unique d'améliorer la résilience des ménages vulnérables face aux chocs futurs dans le cadre des efforts plus larges qui sont faits pour éliminer la pauvreté. Il est donc important d'appliquer des mesures intégrées visant à renforcer les capacités humaines, notamment les compétences numériques et les compétences en gestion des risques, et à réduire les vulnérabilités en investissant dans des systèmes de protection sociale complets, un enseignement de qualité et une couverture sanitaire universelle.

47. Signalons à cet égard que toute stratégie de relèvement doit s'appuyer sur une combinaison de services publics (accès aux soins de santé essentiels, enseignement de qualité, eau potable et assainissement, protection sociale et interventions axées sur le marché, notamment sur le marché du travail), d'une part, et d'autres mesures complémentaires prises par l'État pour stimuler l'économie, d'autre part. Pour renforcer la résilience et abandonner les mesures d'urgence à court terme, il faut adopter une mentalité selon laquelle les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation et à la protection sociale sont prioritaires et constituent un investissement dans un développement futur inclusif et durable. L'accent doit être mis sur la prévention des

crises, car la gestion réactive des crises est trop coûteuse en ressources humaines et financières.

48. Le renforcement de la résilience passe notamment par la mobilisation d'acteurs non étatiques, comme le secteur privé, pour la fourniture de biens publics, notamment la santé et l'éducation. Il est en outre crucial de tenir compte des liens entre le capital humain, d'une part, et la demande sur le marché du travail et la création d'emplois, d'autre part, si l'on veut sortir de la pauvreté et de l'emploi informel.

49. L'investissement dans les mesures de protection sociale passe notamment par l'utilisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, et en particulier la Plateforme africaine de fournitures médicales, qui vise à améliorer l'approvisionnement et à garantir l'accès à des produits abordables.

2. Mobilisation des ressources nationales

50. De nombreux gouvernements sont aux prises avec des problèmes liés à la dette et à son service, car ils doivent composer avec une dette publique croissante et une politique budgétaire fragile. Dans ce contexte, il convient de rééquilibrer les politiques budgétaires et les politiques d'endettement de façon à maintenir à un niveau stable les flux de recettes et de dépenses et d'appuyer les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 dans le cadre des processus nationaux de relèvement post-pandémie. De façon générale, il faut, pour accroître les liquidités, dégager une marge de manœuvre budgétaire qui permet d'appuyer le secteur privé.

51. La Commission économique pour l'Afrique s'est associée à la société de gestion d'actifs PIMCO pour mettre en place un mécanisme de liquidité et de viabilité qui devrait permettre de réduire les coûts d'emprunt des gouvernements en augmentant la demande pour leurs obligations garanties. Pour ce faire, on permettra aux détenteurs actuels d'obligations souveraines de déposer ces instruments en garantie de prêts à faible taux d'intérêt financés en partie par une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux. Les ressources mobilisées au moyen de mises en pension seront ensuite utilisées pour financer des investissements dans les fonds souverains des marchés émergents.

52. Les recettes non fiscales constituent une source de revenus inexploitée qui pourrait permettre d'accroître la marge de manœuvre budgétaire. La mainmise sur les politiques publiques a souvent été un obstacle au recouvrement des recettes non fiscales, en particulier en ce qui concerne les revenus de la propriété. La création d'institutions solides de haut niveau, le développement de nouvelles infrastructures et l'instauration d'une coordination efficace entre les administrations centrales et locales pourraient permettre de renforcer les sources de recettes non fiscales. Il se peut en outre que l'amélioration de l'administration fiscale par l'introduction d'un système de déclaration en ligne et la réduction de l'évasion et de la fraude, en particulier dans le secteur des ressources naturelles, favorise encore davantage la création de recettes non fiscales.

53. Les diverses mesures prises par les gouvernements africains ont contribué à limiter l'impact de la pandémie sur la croissance à court et à moyen terme. Elles ont cependant aussi accentué l'exposition aux risques budgétaires et exacerbé les vulnérabilités de la dette du secteur public. Pour réduire les déficits budgétaires et la dette, il faut pouvoir accroître les recettes fiscales et les autres types de recettes qui ne sont pas liées à la dette. Les pays d'Afrique pourraient augmenter progressivement leurs recettes (de 12 à 20 % du PIB) en adoptant des cadres politiques susceptibles d'améliorer leur mobilisation et exploiter les instruments de politique budgétaire à leur disposition pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Ils pourraient aussi procéder à des réformes fiscales en tirant parti des technologies de l'information. Cela permettrait de renforcer la conformité et de réduire les frais d'administration et, partant, d'augmenter considérablement les recettes. L'introduction d'un système électronique de déclaration fiscale a permis à l'Afrique du Sud de réduire de 22,4 % les coûts de mise en conformité et de raccourcir de 21,8 % le temps nécessaire pour satisfaire aux exigences relatives à la taxe sur la valeur ajoutée en 2008. Au Rwanda, les recettes publiques ont connu une augmentation correspondant à 6 % du PIB en 2021 à la suite de l'introduction d'un tel système. Le Kenya a augmenté ses recettes fiscales de plus d'un milliard de dollars entre 2016 et 2017 en numérisant les opérations liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

54. Les technologies ont également joué un rôle important dans la promotion de la transparence et de la responsabilité s'agissant de la collecte et de l'utilisation des fonds publics. L'expansion des technologies de l'information et de la communication sur le continent offre d'énormes possibilités pour ce qui est de gérer plus efficacement la politique fiscale. On pourrait en effet réformer les systèmes d'administration fiscale en s'appuyant sur la numérisation et sur d'autres technologies de l'information. Cela permettrait d'améliorer la conformité, de réduire les frais d'administration et d'élargir l'assiette de l'impôt dans les pays d'Afrique. La téléphonie mobile étant extrêmement répandue sur le continent, il est pertinent de tirer parti de cette technologie en ayant recours à des plateformes numériques qui permettent d'associer les communautés locales au contrôle des dépenses publiques, notamment par la collecte d'informations sur la prestation des services publics et le suivi des engagements de dépenses.

V. Renforcer la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 pendant la pandémie de COVID-19

55. Dans la présente section, l'accent est mis sur les activités et certaines mesures que les organismes des Nations Unies et l'Union africaine exécutent, généralement conjointement, pour renforcer la résilience aux nouveaux chocs et faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

A. Renforcement des capacités nationales, notamment en matière de vaccination⁹

56. Le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) est une collaboration mondiale visant à accélérer la mise au point et la production d'outils de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la COVID-19 et à en assurer l'accès équitable, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comme certains pays du continent. L'Accélérateur ACT est composé des quatre volets suivants : outils de diagnostic, traitements, vaccins et renforcement des systèmes de santé. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) codirige COVAX, le volet Vaccins de l'Accélérateur ACT, avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies et l'Alliance Gavi, et avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, un important partenaire de distribution. Ces institutions ont travaillé en étroite collaboration avec d'autres partenaires clés pour suivre les progrès, recenser les changements qu'il conviendrait d'apporter pour résoudre les goulets d'étranglement, coordonner l'information et définir les actions prioritaires. Le volet

⁹ Voir <https://www.who.int/fr/initiatives/act-accelerator/covax> ; <https://africacdc.org/news-item/african-vaccine-acquisition-trust-delivers-141600-doses-of-covid-19-vaccine-to-kenya/> ; OMS, « Stratégie pour une vaccination mondiale contre la COVID-19 d'ici à la mi-2022 ».

COVAX vise à garantir un accès juste et équitable aux vaccins pour tous les pays du monde, et en particulier pour les pays à faible revenu.

57. Pour compléter les efforts faits dans le cadre du volet COVAX, l'Union africaine a réservé 670 millions de doses de vaccin pour le continent. Elles seront distribuées en 2021 et 2022, au fur et à mesure que les pays réussiront à mobiliser un financement adéquat. Le Fonds africain pour l'acquisition des vaccins a été spécialement créé pour servir de centrale d'achat aux États membres de l'Union africaine et leur procurer les vaccins et les ressources financières mixtes dont ils ont besoin pour atteindre l'objectif de l'Afrique de vacciner au minimum 60 % de sa population. La Commission économique pour l'Afrique s'associe aux Centres africains de prévention et de contrôle des maladies de l'Union africaine et à la Banque africaine d'import-export pour appuyer le Fonds africain pour l'acquisition des vaccins. Le 28 mars 2021, le Fonds a signé avec Johnson & Johnson un accord historique portant sur l'achat anticipé de 220 millions de doses du vaccin Janssen, accord qui lui donne en outre la possibilité de commander 180 millions de doses supplémentaires. Avec ces 400 millions de doses, l'Afrique sera en mesure de vacciner un tiers de sa population. L'accord a pu être concrétisé grâce au mécanisme de garantie de 2 milliards de dollars approuvé par la Banque africaine d'import-export et au soutien technique sur les modalités de financement et la collaboration entre les ministres des finances de l'Union africaine apporté par la Commission économique pour l'Afrique.

58. La Stratégie pour une vaccination mondiale contre la COVID-19 d'ici à la mi-2022, lancée par l'OMS, vise à aider les pays les plus pauvres à obtenir les vaccins dont ils ont besoin. Le document présente les étapes devant permettre d'atteindre l'objectif de l'OMS de vacciner 40 % de la population de chaque pays d'ici à la fin de 2021 et 70 % d'ici à la mi-2022. Des sommes importantes ont déjà été investies pour obtenir, par l'intermédiaire du volet COVAX, du Fonds africain pour l'acquisition des vaccins et de contrats bilatéraux, la majeure partie des doses de vaccin dont ont besoin les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

59. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) entend aider les pays en proposant des solutions numériques pour la distribution des vaccins. Il veut aussi rassembler des données pour favoriser l'équité vaccinale et faire en sorte que les questions environnementales soient prises en compte dans la gestion des déchets produits dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19. Le PNUD s'est engagé à aider les pays du continent au moyen d'une offre stratégique renouvelée. Il met ainsi à profit une expérience longue de plusieurs décennies pour élaborer de meilleures politiques, favoriser le leadership, promouvoir les énergies renouvelables et encourager les femmes et les jeunes à participer plus activement à la vie publique. La Commission de l'Union africaine et le PNUD coordonnent les efforts faits pour atteindre ces divers objectifs. Ils ont adopté une approche fondée sur le partenariat et aligné leurs travaux de façon à aider l'Afrique à se relever et à prospérer.

60. Ces initiatives permettent au continent de lutter plus efficacement contre la COVID-19, certes, mais elles contribuent aussi à renforcer les capacités nationales en matière de santé publique, elles-mêmes associées à de nombreux objectifs de développement durable, dont l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités.

B. Faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063¹⁰

1. Coordination et cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

61. L'ONU a lancé une action concertée aux niveaux stratégique et opérationnel afin d'assurer la cohérence des efforts consentis par les organismes des Nations Unies et la communauté internationale pour appuyer les pays d'Afrique pendant la pandémie de COVID-19.

62. Au niveau stratégique, l'Organisation a publié, en avril 2020, un cadre de réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 qui s'articule autour de cinq domaines d'intervention¹¹. Il s'agit d'un ensemble intégré de mesures d'appui qui seront proposées aux gouvernements par le système des Nations Unies pour le développement afin de répondre aux besoins et de protéger les droits des personnes durement touchées par la pandémie, en attachant une importance particulière aux pays et groupes les plus vulnérables, de façon à ne laisser personne de côté.

63. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a encouragé la tenue de discussions sur l'action menée par l'Organisation pour lutter contre la pandémie en Afrique dans le cadre de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, dont il assure le secrétariat. L'Équipe est chargée de mener des consultations stratégiques et d'assurer la coordination et la cohérence de l'appui offert à l'Afrique par le système des Nations Unies dans les domaines indissociables que sont la paix et la sécurité, le développement, les droits humains et l'aide humanitaire. En juin 2021, à l'issue des discussions menées par l'Équipe spéciale sur les actions prioritaires à entreprendre dans les cinq domaines d'intervention pour accélérer le relèvement en Afrique, il a été établi que l'énergie était une constante clé ayant un rôle fondamental à jouer dans le relèvement et un impact multiplicateur sur la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de mettre en place de meilleurs systèmes de santé, de jeter les bases de la croissance économique et de l'industrialisation de l'Afrique ou de promouvoir l'inclusion sociale.

64. Le Forum régional africain pour le développement durable est une instance multipartite qui a été créée pour suivre et examiner la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il est organisé chaque année par la Commission économique pour l'Afrique en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les organismes des Nations Unies. La septième session du Forum, qui a eu lieu en mars 2021, portait sur le thème « Mieux construire l'avenir : Vers une Afrique résiliente et verte pour assurer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». On y reconnaissait l'importance qu'il y a à reconstruire les systèmes socioéconomiques des pays en tirant parti des possibilités offertes par les trajectoires de développement vertes et à faible émission de carbone de façon à bâtir une Afrique résiliente, inclusive et durable. Le texte issu de la septième session du Forum, qui recense et définit les priorités africaines ainsi que les possibilités d'action et les recommandations permettant d'orienter et d'accélérer la mise en œuvre des deux programmes à différents niveaux, constitue la contribution

¹⁰ Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-des-nations-unies-pour-la-reponse-socio-economique-immediate-la-covid-19-0> ; E/AC.51/2021/8 ; ONU, Département des affaires économiques et sociales, « Social policy and social protection measures to build Africa better post-COVID-19 », note de synthèse n° 93, mars 2021.

¹¹ 1) Priorité à la santé : protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise ; 2) Protéger les populations : protection sociale et services essentiels ; 3) Réponse et reprise économiques : protection des emplois, des petites et moyennes entreprises et des travailleurs et travailleuses du secteur informel ; 4) Mesures macro-économiques et collaboration multilatérale ; 5) Cohésion sociale et résilience des populations.

collective de la région à la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

65. Au niveau national, les équipes de pays des Nations Unies ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 en recourant à une approche d'« urgence en mode développement » parallèlement aux interventions sanitaires et humanitaires menées par l'ONU. Elles ont conçu des plans d'intervention socioéconomique qui s'inspirent des cinq domaines d'intervention (ou piliers) du Cadre et y ont fait figurer des mesures cruciales dans divers domaines (égalité des sexes et autonomisation des femmes, élimination de la pauvreté, sécurité alimentaire, santé et vaccins, atténuation des changements climatiques, protection sociale, etc.), l'objectif étant de faire en sorte que le relèvement post-pandémie contribue à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Au total, en Afrique, 47 équipes de pays ont mis la dernière main à leurs plans de réponse socioéconomique qui, pris tous ensemble, représentent un montant total de 12,1 milliards de dollars. Au titre du pilier 2 (Protéger les populations), des actions ont été menées pour renforcer et étendre les systèmes de protection sociale, veiller au fonctionnement des services d'éducation, d'alimentation et de nutrition et assurer la continuité et la qualité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, entre autres. Sur le continent, plus de 10 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et nutritionnelle, 70 millions de personnes ont bénéficié d'un enseignement à distance et plus de 17 millions de personnes ont reçu des fournitures pour l'eau et l'assainissement et des produits d'hygiène.

66. Dans l'esprit du Cadre, les équipes de pays des Nations Unies ont fait des efforts importants pour réaffecter les fonds provenant de sources existantes de façon à couvrir les besoins socioéconomiques créés par la pandémie. Quatre équipes de pays se sont particulièrement démarquées : celles de la Somalie (400 millions de dollars réaffectés, soit 45 % des besoins), du Sénégal (200 millions, ou 116 %), de la Sierra Leone (92 millions, ou 93 %) et du Ghana (91 millions, ou 69 %). Au mois de décembre 2020, 36 % des fonds nécessaires avaient été levés.

67. Au niveau régional, la nouvelle plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique réunit toutes les entités des Nations Unies qui œuvrent en faveur du développement durable en Afrique, notamment les équipes de pays, les organismes des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Afrique). Elles peuvent ainsi collaborer et coordonner leur appui aux pays d'Afrique.

2. Coordination et collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

68. Le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 permet de coordonner les efforts concertés déployés par l'ONU et l'Union africaine en faveur du développement du continent africain. À la quatrième conférence annuelle ONU-Union africaine, qui s'est tenue en décembre 2020, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine se sont félicités des progrès importants qu'ils ont accomplis dans l'élaboration conjointe de ce cadre. Ils se sont aussi entendus pour accélérer les efforts communs entrepris dans le contexte du relèvement post-pandémie et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Les participants à la conférence ont convenu qu'il était nécessaire d'instaurer un multilatéralisme renouvelé et inclusif. Ils se sont dits conscients des problèmes auxquels fait face le continent et ont salué la relation unique qui a permis de consolider le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU au cours des quatre dernières années. Ils ont aussi réaffirmé que l'égalité des genres et

l'inclusion des femmes et des jeunes dans tous les domaines sont des facteurs clés de la croissance inclusive et du développement durable.

69. Le Département des affaires économiques et sociales apporte son appui aux pays d'Afrique et à l'Union africaine en réalisant un travail d'analyse et en menant à bien des projets de développement des capacités. Le Département a d'ailleurs publié, en mars 2021, une note de synthèse sur les mesures de protection sociale prises par les pays d'Afrique face à la pandémie de COVID-19. Il a aussi organisé, en collaboration avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, un atelier intitulé « Accelerating the implementation of the 2030 Agenda and African Union Agenda 2063 in Africa: Building resilient institutions for the Sustainable Development Goals in the time of COVID-19 » (Accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique : bâtir des institutions résilientes pour atteindre les objectifs de développement durable en temps de COVID-19), qui a eu lieu en octobre 2021.

70. Sur le terrain, les entités des Nations Unies en Afrique collaborent au développement durable et coordonnent leur soutien à l'Union africaine dans le cadre de la nouvelle plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, qui comprend les équipes de pays des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Afrique). La plateforme a tenu sa première réunion annuelle en marge de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable, en mars 2021. L'objectif était d'examiner des sujets hautement prioritaires de façon à aider le continent à mieux se relever après la pandémie et à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. On souhaite entre autres accélérer la mise en œuvre de l'accord de libre-échange continental ; investir dans l'autonomisation des jeunes et des femmes, l'objectif étant d'aider les pays à tirer parti du dividende démographique ; faire progresser les solutions numériques et les technologies durables et évolutives développées localement ; améliorer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes ; continuer d'appuyer l'initiative de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2030 », la pandémie ayant exacerbé plusieurs conflits qui sévissaient déjà sur le continent.

VI. Conclusions et recommandations

71. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont accéléré les progrès et changé la façon dont les États d'Afrique et leurs partenaires de développement tiennent compte des lacunes et des difficultés liées aux transformations sociales, économiques et politiques. La crise de la COVID-19 a réduit à néant les gains chèrement acquis en matière de développement, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, et exacerbé les inégalités qui limitent la capacité des pays d'Afrique à résister aux chocs extérieurs et à atteindre les objectifs de développement durable. La pandémie offre cependant aussi l'occasion de promouvoir un changement de paradigme et de revoir en profondeur les politiques socioéconomiques afin qu'il y ait plus d'inclusion et que chacun et chacune voie sa situation s'améliorer après la crise.

72. Pour que le progrès social s'accélère en Afrique et que les travaux des organismes des Nations Unies soient plus efficaces en ce qui concerne les aspects sociaux du programme de développement de l'Afrique, la Commission du développement social voudra peut-être examiner les recommandations ci-après :

a) Afin de mieux se remettre de la crise de la COVID-19 et d'accélérer la croissance inclusive pendant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les pays d'Afrique devraient continuer à donner la priorité aux politiques et stratégies qui concernent l'amélioration du secteur de la santé, l'élimination de l'extrême pauvreté, la lutte contre les inégalités, en

particulier les inégalités de genre, et qui assurent à chacun et chacune une éducation de qualité et un emploi décent ;

b) Il s'agit notamment d'adopter un nouveau contrat social capable de transformer les systèmes et les institutions de façon à bâtir une Afrique plus inclusive, plus équitable et plus durable ; d'investir dans des systèmes de santé solides et réactifs tout en accélérant l'instauration de la couverture sanitaire universelle ; de renforcer les systèmes de protection sociale ; de faciliter la transformation agricole, rurale et structurelle, l'objectif étant de créer des emplois, notamment pour les femmes et les jeunes ; d'investir dans le capital humain pour améliorer la capacité du marché du travail ;

c) Les pays d'Afrique devraient investir dans la collecte de données, la tenue de registres et les infrastructures et technologies numériques pour orienter l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes, créer des emplois, opérer une transition vers l'économie formelle et combler la fracture numérique ;

d) Les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement devraient saisir l'occasion que leur offre la pandémie pour privilégier l'investissement dans les mesures de protection sociale et chercher à instaurer une protection sociale universelle afin de sortir plus forts de la pandémie, de mieux se préparer aux chocs futurs, y compris les chocs climatiques, et d'atteindre les objectifs de développement durable ainsi que les objectifs et aspirations de l'Agenda 2063 ;

e) Les acteurs de la communauté internationale, notamment les fabricants de vaccins, les pays producteurs de vaccins ou ayant atteint des taux de vaccination élevés et les institutions et banques multilatérales de développement, devraient coopérer avec le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et le Fonds africain pour l'acquisition des vaccins et leur donner des moyens d'agir de façon à permettre à tous les pays du continent d'atteindre équitablement et rapidement les objectifs de vaccination et d'ainsi mettre les populations du monde entier à l'abri du virus et de ses variants ;

f) La communauté internationale devrait offrir un appui financier aux pays d'Afrique pour qu'ils investissent dans des stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Un tel appui contribuerait au relèvement économique de ces pays et accélérerait la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

g) La communauté internationale devrait renouer avec la solidarité mondiale et œuvrer au bien commun de toutes et de tous, y compris les Africaines et les Africains. Elle devrait en outre appuyer le partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales. L'Union africaine est invitée à poursuivre sa collaboration avec la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique en vue de favoriser un relèvement intégré et durable sur le continent.